

ARRETE DU MAIRE N°096

Du 11 juillet 2025

**Objet : Empiètement sur chaussé
Livraison de matériaux 13 route du Baret**

Le Maire de Saint Paul en Cornillon,
Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la demande en date du 9 juillet 2025 de l'entreprise MK Constructions domiciliée 106 chemin de Lou Grand Pra 43120 Monistrol sur Loire,
Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des piétons, riverains et de tous les véhicules circulant sur les voies communales.

ARRETE

ARTICLE 1

L'empiètement sur chaussé 13 route du Baret est accordé à compter du 16 juillet 2025 et pour une durée probable de 8 jours.

ARTICLE 2

La route du Baret ne sera pas fermée à la circulation.
La signalisation règlementaire sera à charge et sous la responsabilité de l'entreprise MK Constructions.

ARTICLE 3

Notification du présent arrêté sera adressée à :
MK Constructions

Ampliation à :

- Commissariat de Firminy
- Sapeurs-pompiers de Firminy
- Police municipale de Firminy
- Saint-Etienne Métropole, service voirie
- STAS
- Monsieur PERRIN Patrick, Adjoint au Maire
- Monsieur THIAULT, Service Technique

Affichage sur le chantier, en mairie et publication au registre des arrêtés.

A Saint Paul en Cornillon, le 11 juillet 2025

Le Maire,
Sylvie FAYOLLE

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.